

Destinataires : À tous les employés, parents et élèves du Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord

Expéditeur : Mario Cyr, directeur général

Date : 7 novembre 2022

**Objet : Levée de la mesure d'isolement**

---

Le gouvernement a annoncé le 3 novembre dernier la levée de la consigne d'isolement obligatoire pour les personnes ayant un résultat positif à la COVID-19. Avec ces nouvelles consignes, les autorités souhaitent conscientiser et sensibiliser la population à l'égard de leurs symptômes, apparentés à la COVID-19 ou à tout autre virus respiratoire.

Certaines recommandations sont de mise :

- Il est important de demeurer à la maison si vous avez des symptômes trop importants liés à la COVID-19 ou à tout autre virus respiratoire;
- Dès que vous êtes apte à travailler ou à assister à vos cours et que vous ne faites plus de fièvre depuis 24 h, vous pouvez vous présenter au travail ou à l'école. Dans le cas où vous ou un membre de votre famille présentez des symptômes qui s'apparentent à la COVID-19, vous devez porter un masque durant les 10 jours suivant le début des symptômes.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.